

**DIRIZZIONI GHJINARALI AGHJUNTA DI L’AFFARI SUCIALI È SANITARIU
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES
DIRIZZIONI DI A PRUTIZZIONI DI A ZITIDDINA
DIRECTION DE LA PROTECTION DE L’ENFANCE**

PSYCHOLOGUE

Cadre d’emplois :
Psychologues territoriaux
Grade:
Psychologue de classe normale
Psychologue hors classe
Catégorie A – Filière **médico-sociale**

I/ DIFINIZIONI DI U POSTU (ROLLU È MISSIONI) / DEFINITION DU POSTE

Le psychologue de la direction de la protection de l’enfance est chargée de participer à la définition des besoins nécessaires au bon développement des enfants confiés : besoins psychiques, physiques, physiologiques, affectifs et intellectuels et de contribuer à l’élaboration du projet pour l’enfant

Il accompagne les professionnels de chaque équipe par une réflexion favorisant une relation d’aide adaptée aux situations complexes et contribue à la compréhension des enjeux et fonctionnement des familles

Il participe à l’analyse des enjeux institutionnels par la lecture propre à sa qualification et contribue à l’élaboration des réponses qui en découlent

Le poste est basé à Moriani.

II/ ATTIVITÀ PRINCIPALI / ACTIVITÉS PRINCIPALES

Au niveau de l’accompagnement de l’enfant et de sa famille:

Il contribue à l’élaboration du projet en favorisant l’émergence d’une problématique et d’une hypothèse d’action communes aux différents membres de l’équipe et analyse les liens entre la vie psychique et les situations des familles dans le cadre des placements et des aides éducatives à domicile

Il participe aux réunions décisionnelles d’élaboration du projet pour les enfants accueillis en famille d’accueil ;

Il entreprend un travail d’accompagnement auprès des enfants ou des parents lorsque le besoin est identifié par lui-même ou un membre de l’équipe. Peut, en concertation avec le Chargé de protection de l’Enfance, engager un tel travail auprès des familles d’accueil lorsque cela relève d’une difficulté liée au projet pour l’enfant ;

Il contribue à identifier les besoins de suivis thérapeutiques externes qui ne relèvent pas de son intervention et les préconise ;

Il conduit les éventuelles évaluations psychologiques nécessaires pour déterminer les orientations les plus adaptées aux capacités de l’enfant ;

Il assure le lien et la coordination des interventions psychologiques et médico-psychologiques ou de santé exercées par des partenaires extérieurs ;

Au niveau du service :

Il participe aux réunions de réflexion, de définition et de mise en œuvre des orientations du service ;

Il contribue à l'analyse et l'émergence d'améliorations du fonctionnement institutionnel ;

Il éclaire les équipes sur les liens entre la vie psychique et les situations des familles dans le cadre des informations préoccupantes

Il procède à l'évaluation des agréments des assistants familiaux.

En activités secondaires

Il apporte un éclairage psychologique dans le cadre des agréments des accueillants familiaux PA/PH

Il participe aux actions de prévention

Il participe aux commissions pour les agréments adoption

III/ CUNNISCENZI È CAPACITÀ RICHIESTI / CONNAISSANCES ET CAPACITES REQUISES

Sapè / Savoirs :

- Connaissances théoriques et cliniques en psychologie et psychopathologie de l'enfant et de l'adulte ;
- Connaissances et une sensibilité particulière par rapport à la petite enfance, la préadolescence ;
- Connaissances au niveau du cadre législatif et réglementaire de l'aide sociale à l'enfance.
- Maîtrise de la langue Corse souhaitée ou être disposé à suivre une formation en langue Corse.

Sapè fà / Savoir-faire :

- Savoir comprendre les mécanismes de structuration de la personnalité ;
- Savoir repérer les facteurs de carence et leur conséquences ;
- Savoir accueillir, élaborer et orienter les demandes de psychothérapies ;
- Savoir travailler en équipe : favoriser les échanges, prendre en compte la charge émotionnelle, les conflits ;
- Savoir écouter, observer, analyser, évaluer ;
- Savoir garantir la réalisation d'un projet ;
- Savoir s'organiser et déterminer des priorités dans son travail.

Sapè-esse / Savoir-être :

- Capacité d'écoute ;
- Capacité de s'analyser, se remettre en question ;
- Capacité de distanciation, de recul dans l'approche des situations ;
- Sens du travail en équipe,

IV/ RILAZIONI / RELATIONS

Relations fonctionnelles internes :

- avec les Chargés de de protection de l'enfance ;

- avec l'ensemble des travailleurs sociaux et les assistants familiaux du service de l'Aide Sociale à l'enfance et du service de l'adoption, filiation et tutelles ;

- avec le personnel de la Protection Maternelle et Infantile, des Unités territoriales d'interventions-sociales ;

Relations fonctionnelles externes :

- avec les psychologues ou personnels de santé des établissements et structures qui accueillent les enfants confiés ;

- avec l'ensemble des partenaires médico-sociaux ou de santé concernés par le projet des enfants confiés (pédopsychiatre, psychologue, institutions hospitalières, CMPP, CMP, ...)

V/ CUNDIZIONI D'ASARCIZIU / CONDITIONS D'EXERCICE

Permis de conduire nécessaire

À compter du 14 novembre 2019, lorsqu'un agent est affecté sur un poste de travail, il doit l'occuper durant une durée minimum de trois ans s'il est stagiaire et de deux ans s'il est titulaire avant de pouvoir bénéficier d'une mobilité sur un nouveau poste. Ce délai s'appliquera à compter de la date d'affectation. (Cf. Charte de la mobilité)